



Numéro d'assurance sociale (si connu) <sup>13</sup>

Nom de famille de ses parents au moment de leur naissance (si connu) <sup>14</sup> \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### SECTION 3: RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMANDE (REQUIS)

#### Si la demande faite en vertu de l'article 7 de la Loi est *ex parte* (sans préavis) :

La demande présentée au tribunal en vertu de l'article 7 de la Loi a été présentée *ex parte*, c'est-à-dire sans préavis à la personne dont les renseignements doivent être communiqués. Veuillez choisir l'une des options suivantes (requis) :

Non  
ou

Oui, et veuillez sélectionner l'une des affirmations suivantes (requis) :

Le tribunal a rendu une ordonnance prévoyant que le ministre de la Justice du Canada **ne doit pas envoyer d'avis**, conformément à l'article 12.1 de la Loi, accompagné d'une copie de l'autorisation émise en vertu de l'article 10 de cette loi à la personne dont les renseignements doivent être communiqués.

ou

Conformément à l'article 12.1 de la Loi, le ministre de la Justice du Canada **enverra un avis** accompagné d'une copie de l'autorisation émise en vertu de l'article 10 de cette loi à la personne dont les renseignements doivent être communiqués.

**Important** : Pour les demandes *ex parte*, sauf ordonnance contraire du tribunal, le ministère de la Justice du Canada enverra à la personne dont les renseignements sont communiqués un avis prévu à l'article 12.1 de la LAEOEF et une copie de l'ordonnance rendue en vertu de l'article 10 de la LAEOEF par la poste le même jour où il communiquera au fonctionnaire du tribunal les renseignements trouvés dans les fichiers de renseignements fédéraux. Avant de communiquer les renseignements, le tribunal peut vouloir accorder un délai suffisant à la personne dont les renseignements sont communiqués pour lui permettre d'obtenir des conseils juridiques et soulever toute préoccupation qu'elle pourrait avoir, pour des raisons de sécurité, au sujet de la communication de ses renseignements par le tribunal.

**Fréquence de la recherche et de la communication de renseignements trouvés dans les fichiers fédéraux** (paragraphe 17(4) de la Loi) :

Les renseignements demandés dans la section 4 du présent formulaire doivent être recherchés et communiqués comme suit. Veuillez choisir l'une des options suivantes (requis) :

Recherche et communication unique (dès la réception de cette demande).  
ou

Recherche et communication périodique (dès la réception de cette demande, puis tous les trois (3) mois pendant une période de douze (12) mois suivant la réception de cette demande).

## SECTION 4 : OBJET DE LA DEMANDE ET RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS (REQUIS) :

### I. Objet de la demande

Cochez le motif pour lequel les renseignements sont demandés (points A, B, ou C)

- A  Pour **établir ou modifier** une disposition alimentaire (c.-à-d. pension alimentaire pour enfants ou pour époux) (paragraphe 5(1) du *Règlement sur la communication de renseignements pour l'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* (Règlement))



### II. Renseignements demandés concernant la personne mentionnée dans la section 2 de la présente demande

Ne cochez que les renseignements requis aux fins de la présente demande

#### ⇒ Renseignements de localisation (alinéas 5(1)a) et b) du Règlement)

- Adresse de la personne identifiée dans la demande  
 Nom et adresse de l'employeur

**Renseignements financiers provenant des formulaires d'impôts fédéraux suivants, disponibles dans les fichiers de l'Agence du revenu du Canada (l'ARC)** (alinéa 5(1)c) du Règlement). Pour chaque formulaire d'impôt et annexe fédéral sélectionné ci-dessous, veuillez indiquer pour quelle(s) année(s) d'imposition les renseignements sont demandés.

#### Important :

- Le numéro d'assurance sociale apparaissant sur ces formulaires ne sera pas communiqué.
- Les fichiers de renseignements de l'ARC ne contiennent les renseignements financiers que pour une période maximale de 10 ans. Par conséquent, l'année ou les années demandées ne doivent pas dépasser 10 ans à compter de la date de la demande.
- Les formulaires d'impôts fédéraux surlignés en gris ci-dessous ne sont actuellement pas disponibles pour divulgation, car ils ne sont pas enregistrés dans les fichiers de l'ARC.

Renseignements de base sur le revenu :

Année(s) demandée(s) (requis) :

- Déclaration de revenus et de prestations (T1) Année(s) : \_\_\_\_\_

**Important :** Les annexes T1 actuellement disponibles pour divulgation sont énumérées ci-dessous. Veuillez cocher les annexes et indiquer pour quelle(s) année(s) d'imposition les renseignements sont demandés.

- T1 Annexe 1 - Impôt fédéral Année(s) : \_\_\_\_\_
- T1 Annexe 2 - Montants fédéraux transférés de votre époux ou conjoint de fait (pour tous sauf QC et non-résidents) Année(s) : \_\_\_\_\_
- T1 Annexe 3 - Gains (ou pertes) en capital Année(s) : \_\_\_\_\_
- T1 Annexe 5 - Montants pour époux ou conjoint de fait et les personnes à charge Année(s) : \_\_\_\_\_
- T1 Annexe 6 - Allocation canadienne pour les travailleurs Année(s) : \_\_\_\_\_
- T1 Annexe 7 - REER, RPAC et RPD Cotisations inutilisées, transferts et opérations dans le cadre du RAP ou du REEP Année(s) : \_\_\_\_\_

- T1 Annexe 8 - Cotisations et paiement en trop au Régime de pensions du Canada Année(s) : \_\_\_\_\_
- T1 Annexe 9 - Dons Année(s) : \_\_\_\_\_
- T1 Annexe 10 - Cotisations à l'assurance-emploi (AE) et au Régime provincial d'assurance parentale (RPAP) (pour le Québec et les non-résidents du Canada seulement) Année(s) : \_\_\_\_\_
- T1 Annexe 11 - Montants fédéraux des frais de scolarité, du montant relatif aux études et du montant pour manuels et crédit canadien pour la formation Année(s) : \_\_\_\_\_
- T1 Annexe 13 - Cotisations à l'assurance-emploi (AE) pour le gain d'un travail indépendant et pour d'autres gains admissibles Année(s) : \_\_\_\_\_
- T1 Annexe 14 - Incitatif à agir pour le climat Année(s) : \_\_\_\_\_

**Pour les non-résidents et les résidents réputés du Canada :**

- T1 Annexe A - État des revenus de toutes provenances (pour les non-résidents et les résidents réputés du Canada) Année(s) : \_\_\_\_\_
- Avis de cotisation et avis de nouvelle cotisation Année(s) : \_\_\_\_\_
- État des revenus de fiducie (répartitions et attributions) (T3) Année(s) : \_\_\_\_\_
- État de la rémunération payée (T4) Année(s) : \_\_\_\_\_
- État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources (T4A) Année(s) : \_\_\_\_\_
- Relevé de la sécurité de la vieillesse (T4A-OAS) Année(s) : \_\_\_\_\_
- État des prestations du Régime de pensions du Canada (T4A-P) Année(s) : \_\_\_\_\_
- État des montants attribués d'une convention de retraite (CR) (T4A-RCA) Année(s) : \_\_\_\_\_
- État des prestations d'assurance-emploi et autre prestations (T4E) ou État des prestations d'assurance-emploi et autre prestations (Québec T4EQ) Année(s) : \_\_\_\_\_

- État des attributions et des paiements dans le cadre d'un régime de participations des employés aux bénéfices (T4PS) Année(s) : \_\_\_\_\_
- État du revenu provenant d'un fonds enregistré de revenu de retraite (T4RIF) Année(s) : \_\_\_\_\_
- État du revenu provenant d'un REER (T4RSP) Année(s) : \_\_\_\_\_
- État des revenus de placement (T5) Année(s) : \_\_\_\_\_
- État des loyers de biens immeubles (T776) Année(s) : \_\_\_\_\_
- État des dépenses d'emploi (T777) Année(s) : \_\_\_\_\_
- Paiements contractuels de services du gouvernement (T1204) Année(s) : \_\_\_\_\_
- État des résultats des activités d'une entreprise agricole (T2042) et les documents liés aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement Année(s) : \_\_\_\_\_
- État des résultats des activités d'une entreprise de pêche (T2121) Année(s) : \_\_\_\_\_
- État des résultats des activités d'une entreprise ou d'une profession libérale (T2125) Année(s) : \_\_\_\_\_
- Déclaration des condition de travail (T2200) Année(s) : \_\_\_\_\_
- État des prestations (T5007) Année(s) : \_\_\_\_\_
- État des opérations sur titres (T5008) Année(s) : \_\_\_\_\_
- État des revenus d'une société de personnes (T5013) Année(s) : \_\_\_\_\_
- État des paiements contractuels (T5018) Année(s) : \_\_\_\_\_

**Renseignements commerciaux lorsque la personne nommée dans la demande contrôle une société** (alinéa 5(1)(d) du Règlement)

**Important :** Le(s) numéro(s) d'entreprise à 15 caractères sont requis pour les demandes de renseignements financiers provenant de la T2 et des annexes à la T2.


Déclaration de revenus des sociétés (T2) Année(s) : \_\_\_\_\_

**Important :** Les annexes T2 actuellement disponibles pour divulgation sont énumérées ci-dessous. Veuillez cocher les annexes et indiquer pour quelle(s) année(s) d'imposition les renseignements sont demandés.

T2 Annexe 1 - Revenu net (perte nette) Année(s) : \_\_\_\_\_  
aux fins de l'impôt sur le revenu

T2 Annexe 5 - Calcul supplémentaire Année(s) : \_\_\_\_\_  
de l'impôt - Sociétés

T2 Annexe 6 - Résumé des Année(s) : \_\_\_\_\_  
dispositions des immobilisations

T2 Annexe 50 - Renseignements sur Année(s) : \_\_\_\_\_  
les actionnaires

T2 Annexe 100 - Renseignements du Année(s) : \_\_\_\_\_  
bilan

T2 Annexe 125 - Renseignements de Année(s) : \_\_\_\_\_  
l'état des résultats

B  Pour **exécuter une disposition alimentaire** - (paragraphe 5(2) du Règlement)

⇒ **Renseignements de localisation** (alinéas 5(2)a) et b) du Règlement)

Adresse de la personne identifiée dans la demande

Nom et adresse de l'employeur

**Renseignements financiers provenant du formulaire d'impôt fédéral suivant, disponible dans les fichiers de l'Agence du revenu du Canada** (alinéa 5(2)c) du Règlement)

**Important :**

- Les renseignements financiers qui sont communiqués aux fins de l'exécution sont limités aux renseignements pour l'année d'imposition précédant celle durant laquelle la présente demande est soumise. Si les renseignements pour cette année ne sont pas trouvés, les renseignements de l'année précédente seront communiqués, s'ils sont disponibles.
- Le numéro d'assurance sociale apparaissant sur ces formulaires ne sera pas communiqué.

Renseignements de base sur le revenu :

Déclaration de revenus et de prestations (T1)

Avis de cotisation et avis de nouvelle cotisation

Les nom et adresse de chaque personne ou entité de qui la personne nommée dans la demande a reçu un revenu ainsi que le montant de chaque revenu

- c  Pour **exécuter** une disposition parentale, sur les contacts, de garde ou prévoyant l'accès (paragraphe 5(4) du Règlement) **⇒ Renseignements de localisation** (paragraphe 5(4) du Règlement)
- Adresse de la personne identifiée dans la demande
- Nom et adresse de l'employeur

**Important :** Pour localiser un enfant ou des enfants qui se trouverai(en)t avec la personne qui est en violation d'une disposition parentale, sur les contacts, de garde ou prévoyant l'accès, veuillez compléter une demande T01 distincte pour chaque enfant à localiser.

## SECTION 5 : DOCUMENT REQUIS

(Le document suivant doit être joint à la présente demande)

À l'appui de sa demande de renseignements, le **fonctionnaire du tribunal** doit soumettre :

- Une copie de l'ordonnance du tribunal autorisant la présentation de cette demande (article 10 de la Loi)

## SECTION 6 : SIGNATURE

Nom du fonctionnaire du tribunal qui soumet la demande  
(en caractères d'imprimerie)

Signature du fonctionnaire du tribunal qui soumet la demande

Date (AAAA-MM-JJ)

Énoncé relatif à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Le ministère de la Justice du Canada s'engage à protéger la vie privée des personnes, notamment en protégeant les renseignements personnels que vous fournissez dans ce formulaire de demande. Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* et du *Règlement sur la communication de renseignements pour l'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, et sont protégés conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP). Ces renseignements seront utilisés et conservés pour répondre à la présente demande et pour toute autre utilisation ou divulgation conformément à la LPRP.

En vertu de la LPRP, vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels détenus par le ministère de la Justice du Canada et de demander que des corrections y soient apportées. Lorsque la correction n'est pas possible, vous avez le droit de demander qu'une note soit jointe aux renseignements qu'une correction a été demandée mais non effectuée. Si vous souhaitez obtenir des précisions sur le présent énoncé, veuillez communiquer avec notre bureau d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels à l'adresse ATIP-AIP@justice.gc.ca ou par téléphone au 613-907-3700. Veuillez noter que vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Pour plus d'information, veuillez consulter le site Web du Commissariat à la protection de la vie privée, à l'adresse [www.priv.gc.ca](http://www.priv.gc.ca) ou communiquer avec le Commissariat par téléphone au 1-800-282-1376.